

tion pour attaquer la compagnie du Grand-Tronc et satisfaire mes rancunes personnelles. Il a dit que je me suis vanté dans cette Chambre que j'avais agi dans ce but. Or, M. l'Orateur, je ne me suis jamais vanté dans cette Chambre que j'avais agi dans ce but, et l'honorable monsieur qui a dit cela, sait que cette assertion n'est pas exacte, parce que je n'ai jamais eu un tel motif. Quelque fussent mes ressentiments personnels, je ne m'en suis jamais vanté. J'ai le courage de mes convictions, et, comme je l'ai dit, quand il m'attribue ce motif, je suis dans l'ordre en exposant à cette Chambre quelques-unes des raisons qui inspirent l'honorable monsieur. Quand M. Hickson menaça ouvertement cette Chambre, le parlement et ce pays; quand ce gérant et ses officiers outragèrent ce parlement par la législation qu'ils voulaient faire adopter subrepticement; quand j'attaquai cette compagnie et l'amenai presque à la barre de la Chambre, et quand le gouvernement se vit obligé de donner avis qu'il retirerait la législation en question, l'honorable monsieur, qui occupe la position de ministre de l'intérieur, n'a pas osé relever l'insulte lancée contre cette Chambre.

Quelques DÉPUTÉS: A l'ordre, à l'ordre.

M. MITCHELL: Quel est celui qui est hors d'ordre?

Quelques DÉPUTÉS: A l'ordre, à l'ordre.

L'ORATEUR SUPPLÉANT: L'honorable monsieur peut donner une explication personnelle.

M. MITCHELL: Je donne une explication personnelle, et je la donne d'une manière passablement vigoureuse. Je désire ajouter un mot de plus.

L'ORATEUR SUPPLÉANT: A l'ordre, à l'ordre. L'honorable monsieur voudra bien s'asseoir, quand le président se lève. L'honorable député a droit, comme je l'ai dit auparavant, de donner une explication personnelle; mais en le faisant, il n'a pas le droit d'attaquer les autres.

M. BLAKE: L'honorable député de Northumberland (M. Mitchell) me permettra-t-il de m'interposer un instant? Je ferai remarquer à l'honorable monsieur, contre lequel certainement une violente attaque a été dirigée, qu'il vaudrait peut-être mieux, vu la décision du président, qu'il continuât ses explications sur une motion d'ajournement. Je n'ai aucun doute qu'un honorable député proposera l'ajournement du débat et lui procurera ainsi l'occasion de répliquer.

M. MITCHELL: Vous avez décidé, M. l'Orateur, que je dois me renfermer dans mon explication personnelle, et je pensais que je n'en sortais pas; mais puisque vous êtes d'opinion que je ne puis m'étendre comme je le fais, je suspendrai mes remarques pour le présent, voulant donner à cet honorable ministre un faible aperçu de ce que je pense.

M. McCALLUM: Je désire faire quelques observations au sujet de quelques expressions qui ont été employées par des honorables députés de la gauche. On a beaucoup parlé de l'indépendance du parlement. Je suis passablement âgé et j'ai beaucoup vécu. J'ai en même temps une bonne mémoire, et je sais, M. l'Orateur, que de 1867 à 1872 ces messieurs de la gauche n'ont cessé de crier comme ils le font présentement, en faveur de l'indépendance du parlement. L'un des articles de leur programme était de mettre les représentants du peuple à l'abri des faveurs de la couronne. Mais, M. l'Orateur, quand ces messieurs passèrent à la droite de la Chambre, ils oublièrent tous leurs engagements et jetèrent leurs principes aux quatre vents du ciel. Quand ils parlent de l'indépendance du parlement, les électeurs du pays savent ce qu'ils veulent dire. Ils savent qu'ils jettent ce cri pour arriver au pouvoir. A peine y sont-ils qu'ils accordent des contrats et donnent de l'emploi aux membres de cette Chambre et aux membres du gouvernement. Ils avaient donné une entreprise au président de cette Chambre, et ce dernier l'avait affirmée.

M. MITCHELL

Maintenant, ils nous parlent de l'indépendance du parlement; ils nous disent qu'aucun député ne devrait être directeur d'un chemin de fer, et l'honorable député de Grey (M. Landerkin) a parlé, ce soir, des octrois aux chemins dans la province d'Ontario. L'honorable député de Grey a parlé de l'honnêteté des octrois aux chemins de fer dans la province d'Ontario. J'avais l'honneur d'occuper un siège dans la législature de cette province à l'époque de ces octrois, et ils furent votés d'après un principe différent de celui d'après lequel les octrois sont votés ici. Le langage dont je me servis alors fut appuyé même par le premier ministre d'Ontario. Comment ces subventions de terres furent-elles faites? Le gouvernement de Sandfield Macdonald fut renversé du pouvoir, parce qu'il accorda \$1,500,000 aux chemins de fer dans des districts très peu peuplés de la province; mais quand l'honorable député de Durham-Ouest arriva au pouvoir, il trouva que cela n'était pas suffisant pour contrôler la Chambre, et il ajouta \$400,000. Il constitua, comme un appât, un fonds des chemins de fer, et il disait: "Elisez un député qui soit disposé à m'appuyer, et je vous accorderai une subvention de chemin de fer." J'en connais quelques-uns qui se joignirent à son parti pour obtenir des subventions de chemins de fer. Mais il y a une différence entre l'honorable député de Durham-Ouest et moi-même, quand je déclarai, l'année dernière, que nous devions avoir cinq jours pour considérer les résolutions qu'il proposait.

M. MITCHELL: Je demande qu'on applique le règlement. Qu'est-ce que nous avons à faire avec cette histoire ancienne de querelles qui ont eu lieu dans Ontario, et qui date de dix ans? Je demande la décision du président.

L'ORATEUR: Le débat s'est considérablement écarté de la question de l'indépendance du parlement.

J'espère que l'honorable monsieur essaiera de se renfermer autant que possible dans la question de la charte du chemin de fer.

M. McCALLUM: Je ne crois pas que le vote d'un député dans cette Chambre puisse être influencé par l'intérêt qu'il peut avoir dans un chemin de fer. L'honorable député de Grey veut-il dire que l'honorable député de Pontiac, ou l'honorable député de Toronto-Ouest ait été influencé dans les votes qu'ils ont donnés dans cette Chambre? Veut-il dire que l'action du gouvernement en accordant des terres pour aider à la construction de chemins de fer dans le Nord-Ouest, à quelque chose à faire avec la manière dont les membres de cette Chambre doivent voter? Cette prétention est trop ridicule. Mais le parti soi-disant réformiste a dû admirer l'honorable député de Durham-Ouest, qui n'a pas eu d'autre politique au sujet des chemins de fer, qu'il a assistés de manière à assurer à son parti, jusqu'à présent, le contrôle sur la province d'Ontario. Les membres de la gauche peuvent parler de l'indépendance du parlement. Si la Chambre veut me permettre, je lirai les paroles prononcées par le premier ministre actuel d'Ontario, au banquet de London, où se trouvait le chef de la gauche, qui fut appelé le roi non couronné.

Voici ce que M. Mowat a déclaré:

Nous avons été capables de maintenir le parti libéral au pouvoir pendant treize ou quatorze ans, et je me rejouis de ce que nous n'ayons pas à rougir de nos actes. Je n'oublie pas, et le peuple n'oubliera pas que si, durant cette période, nous avons conservé la forteresse, tenu les rênes dans Ontario, c'est dû à notre hôte distingué. Il a fait la bataille qui a assuré le pouvoir au parti libéral, et il n'a épargné, j'en suis convaincu, aucun effort pour le conserver. Il a entrepris cette tâche sous des circonstances défavorables et au milieu d'un grand découragement. Il a eu pour adversaires un chef très versé dans la science parlementaire. Il avait contre lui tout le vieux parti tory et aussi une fraction considérable du parti réformiste. M. Mackenzie a conservé l'affection d'un grand nombre de réformistes. M. Blake a eu à lutter contre des chefs soutenus par tout le parti conservateur et contre une fraction considérable de notre propre parti; mais il a lutté avec une sagesse et une habileté qui ne peuvent être surpassées, et après la première élection générale il a changé la condition respective des partis, et il s'est trouvé avec une majorité d'une voix.